

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°2024.38  
ARRÊTÉ DE CIRCULATION

**Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de TEAM RESEAU, représentée par Madame Valérie Brosse, en date du 19 juin 2024, pour la mise en sécurité des travaux prévus : pose d'un coffret ENEDIS sur la commune ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

**ARRETE**

**Article 1 :** Du lundi 8 juillet 2024 et pour une durée de 30 jours, le stationnement et le dépassement seront interdits, rue de l'école, la Barre en Ouche, 27330 MESNIL EN OUCHE au niveau de l'entrée du parking pour les véhicules légers et poids lourds. La circulation sera alternée manuellement.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de l'entreprise.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la mairie déléguée de La Barre en Ouche et sur le site de la manifestation.

**Article 4 :** Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

**Article 5 :** Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure, l'Agence Routière Départementale de Brionne et le Représentant de TEAM RESEAUX sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Responsable de l'Agence Routière Départementale de Brionne ;
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- M. le Représentant de TEAM RESEAUX.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 19 juin 2024,

Le Maire délégué,

Bernard VANDOOREN



Commune déléguée de  
La Barre-en-Ouche

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.





## Demande d'arrêt de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

**cerfa**  
N° 14024\*01

**Gestionnaires des réseaux routiers**

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Dénomination : **TEAM RESEAUX**

Adresse : **28 rue d'Avrilly**

Code postal : **27000** Localité : **EVREUX** Pays : \_\_\_\_\_

Nom contact : \_\_\_\_\_ Prénom contact : \_\_\_\_\_

Téléphone : **02.32.62.22.00** Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Courriel : **valerie.brosse@teamreseaux.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Nom contact : \_\_\_\_\_ Prénom contact : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° \_\_\_\_\_ Route nationale n° \_\_\_\_\_ Route départementale n° \_\_\_\_\_ Voie communale n° \_\_\_\_\_

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : \_\_\_\_\_ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : \_\_\_\_\_

Adresse Numéro : **12** Nom de la voie : **RUE DE L'ECOLE et parking**

Code postal : **27410** Localité : **LA BARRE EN OUCHE - MESNIL EN OUCHE**

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : \_\_\_\_\_

Description des travaux : **Terrassement, pose d'un coffret ENEDIS et branchement**

Date prévue de début des travaux : **08 juillet 2024** Durée des travaux (en jours calendaires) : **30**

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) **30** Date de début de réglementation **08 juillet 2024**

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement

Restriction de chaussée : \_\_\_\_\_

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  Largeur de voie maintenue \_\_\_\_\_

Suppression de voie  Nombre de voie(s) supprimée(s) \_\_\_\_\_

(DAC\_P1\_V5\_v1.00)

Interdiction de :

<b>Circuler</b>	<b>Stationner</b>	<b>Dépasser</b>
véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : \_\_\_\_\_ km/h  
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Autres prescriptions :  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Dénomination : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
 Nom contact : \_\_\_\_\_ Prénom contact : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_  
 Fax : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

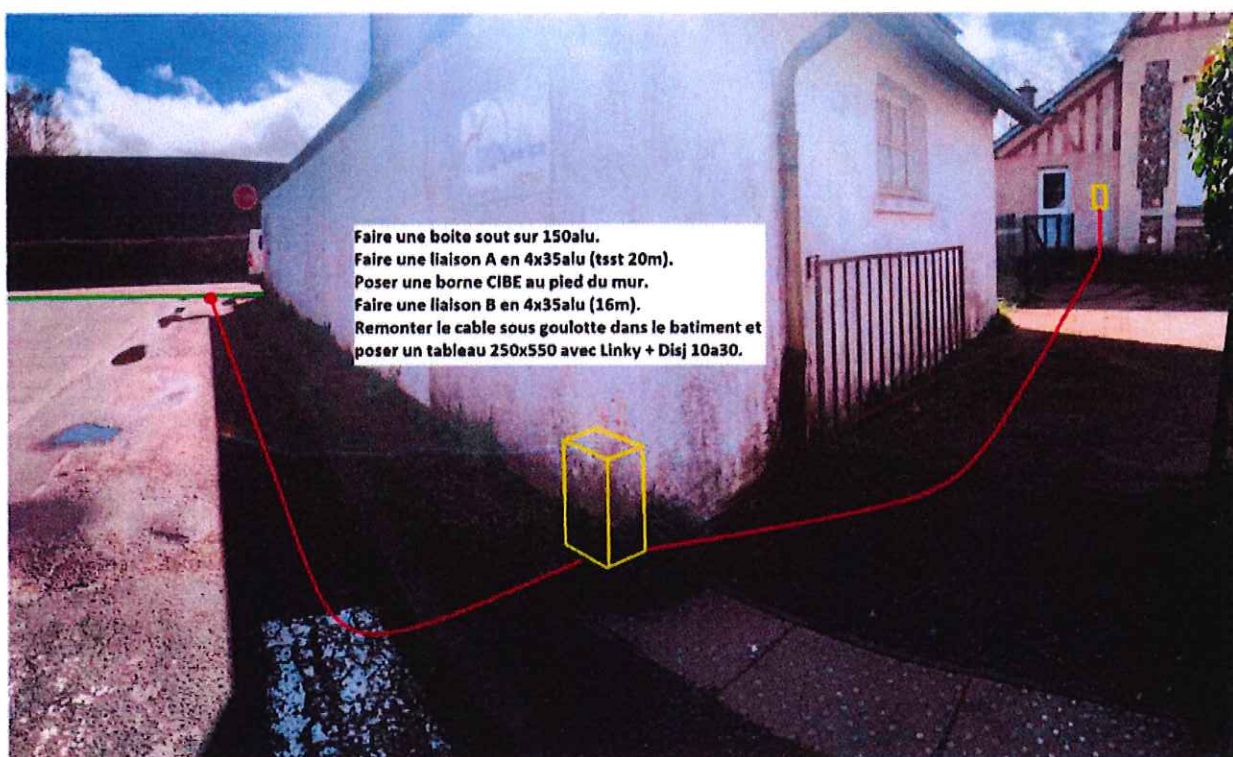
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers   
 Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
 Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies  Numéro d'affaire : \_\_\_\_\_  
 Fait à : **EVREUX** Le : **19 juin 2024**  
 Nom : **BROSSE** Prénom : **Valérie** Qualité : \_\_\_\_\_

(DAC\_P2\_V5\_v1.00)

**TEAM RESEA**  
 28 rue d'Avrilly  
 27000 EVREUX  
 Tél. 02 32 62 22 00  
 Siret 431 231 257 00077

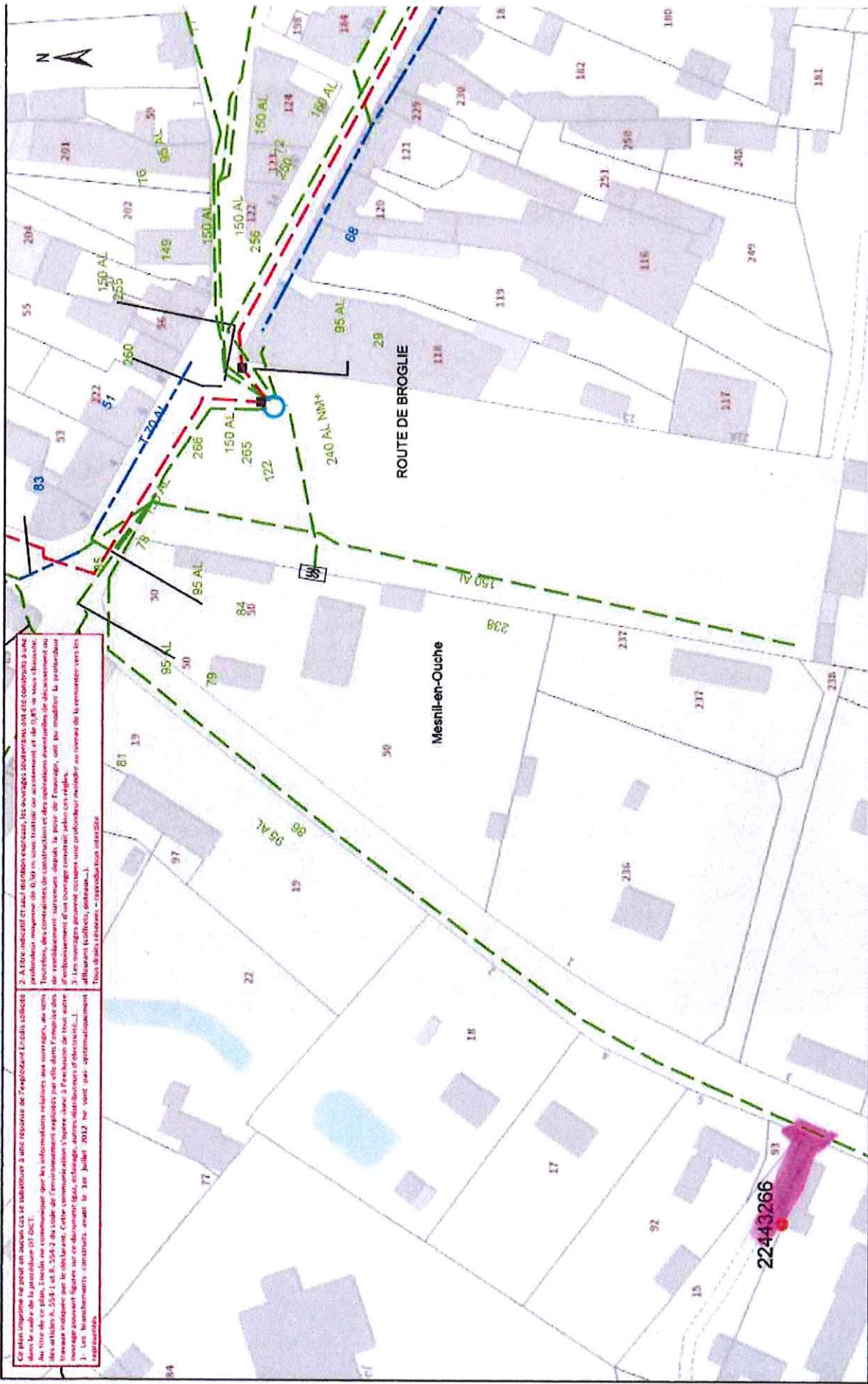
**L'emplacement des coffrets et des supports, ainsi que les tracés des réseaux seront confirmés lors de la planification des travaux.  
Les travaux sont sous réserve des autorisations administratives, des autorisations de passage et des contraintes techniques  
Toute demande de modification de la présente solution technique après signature du devis entraînera une reprise d'étude, qui sera facturée, ainsi qu'un réajustement éventuel des délais de réalisation des travaux.**



# com mesnil en ou 1000

Ce plan imprimé ne peut en aucun cas le substituer à une réponse de l'exploitant ERDF ou à une consultation de la base de données de la procédure 07 DCT.  
 Au titre de ce plan, Eiradis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du Code de l'environnement exploités par elle dans l'empire des réseaux qu'elle gère. Cette communication s'opère dans le respect de l'obligation de confidentialité des données relatives aux ouvrages et aux installations électriques.  
 1- Les branchements construits avant le 31 juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.

2- A titre indicatif et sans responsabilité, les ouvrages souterrains sont les ouvrages à voie individuelle, mesurant au plus 0,50 m, sans tranchée ou accotement et de 0,85 m sans chausse. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de déplacement ou de remplacement survenant depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfoncement d'un ouvrage souterrain selon ces règles.  
 3- Les ouvrages peuvent concerner une profondeur relative au niveau de la rampe vers les affluents (collets, poteaux...)  
 Tous droits réservés - reproduction interdite



28/03/2024

0 10 50 m



Système géodésique : WGS 84  
 EPSG : 4326

**Emprise au format GML :**

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>0.66084744,48.94548266 0.6614801,48.94526948 0.66139168,48.9451135 0.66069697,48.94528874 0.66084744,48.94548266</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

**Polygone 1**

{48.945483 0.660847}; {48.945269 0.661480}; {48.945114 0.661392}; {48.945289 0.660697}; {48.945483 0.660847};

